



Service de la Politique de la Ville
JoG/EF.

ASSEMBLEE CONSULTATIVE DE QUARTIER 3

Date : Mardi 15 décembre 2009

Heure de début : 20h00

Heure de fin : 21h30

Nombre d'habitant : 40

Elus : MMES, MM : EUSTACHE-BRINIO, ADJAB, BERTHIER, VOLAT, BENGUEZZOU, JEAN JACQUES MALEMANT, MATCOVICH, NICOLLE.

Excusés : MME, Mr: ECHEGU-SANCHEZ, DUPUIS.

Personnel administratif : MLLE, MM : FERNANDES, BENALDJIA, FRENAUD, GRACIA, MASCARAU, MAYER, SOLEWYN.

Police Nationale : Lieutenant chef ARCHIMEDE et le Brigadier PEREIRA.

Membres du groupe de quartier : MMES, MM : BOURZEC, CAVELIER, CHATELAIN, D'ALESSANDRO, CARLIER, DEHAIS, GOUBIER, MAGNOUX.

Excusés : JOLLANT GAUTRON.

Madame le Maire remercie pour leur venue les habitants et présente le personnel administratif, les élus et les membres du groupe de quartier. Elle remercie la Police nationale qui participe à chaque réunion de quartier.

Madame le Maire passe ensuite la parole à Monsieur GRACIA, responsable du Service de la Politique de la Ville, qui fait le point sur les demandes et les travaux réalisés depuis l'Assemblée Consultative du mois de juin 2009.

Au cours de l'année 2009, les dépenses liées à la démocratie de proximité ont représenté un investissement de 31 000.00 € répartis dans les domaines que sont :

- L'entretien de la voirie.
- L'entretien du patrimoine urbain.
-

Parmi les exemples concrets d'investissement, nous pouvons citer :

- Pose de bornes en béton avenue Berthie Albrecht.
- Reprise des bordures en osier de la ZAC du cœur de ville.
- Réparation des portes coupe-feux.
- Reprise partielle et entretien de la voirie.

82 000 euros ont été investis sur le quartier 3 en sept ans, soit 25% des dépenses globales liées à la Démocratie de Proximité.

La parole est ensuite donnée à Monsieur BENALDJIA, Directeur des Services Techniques, qui fait le point sur les travaux réalisés et ceux programmés.

1. Espaces publics :

Allées du Forum

Travaux réalisés en partenariat avec le Conseil syndical à la suite de l'incendie du 17 juin 2009.

- Réfection des allées du forum.
- Reconstruction du magasin sinistré et de la façade de l'espace VILLEGLE.

Madame Le Maire tient à remercier tout particulièrement le syndic de copropriétaires, les membres de la copropriété ainsi que les agents municipaux qui, sous la responsabilité de Monsieur MAYER (Directeur Général des Services) et de Monsieur BENALDJIA (Directeur des Services Techniques) ont œuvré pour que la réouverture des allées soit effective au mois de septembre.

Place François Truffaut :

- Réfection de l'asphalte en périphérie de la place.

Allées du Forum :

- Réfection des allées du forum : nettoyage et polissage du marbre.

2. Equipements publics :

Ecole Pauline Kergomard

- Traitement des chéneaux.

Salle d'armes :

- Réfection de l'étanchéité de la toiture et des chéneaux.
- Remplacement de l'éclairage existant.

Gymnase du Forum :

- Reprise d'étanchéité partielle de la toiture.

Théâtre Jean Marais et cinéma 'Les Toiles' :

- Etudes pour la réhabilitation des équipements culturels.

LES PROJETS STRUCTURANTS POUR LA COMMUNE

Requalification de l'espace public du centre commercial des Raguenets :

Le permis de construire sera déposé au mois de décembre 2009. Les travaux débuteront au mois de mars 2010 pour s'achever au mois de septembre 2010.

Ce projet comprend :

- La mise en place d'un nouveau péristyle couvert le long des commerces.
- La revalorisation des bandeaux de signalétique commerciale.
- La mise en lumière de la place du centre commercial.
- La sécurisation de la place pour en réserver l'usage aux piétons.

Création d'une halle de producteurs au centre commercial des Raguenets :

L'ancienne boucherie du centre commercial des Raguenets est actuellement en travaux. Elle sera transformée en une halle qui accueillera 4 producteurs régionaux (fromager, bio et produits secs, volailler et maraîcher). Les travaux débuteront au mois de mars pour se terminer au mois de mai. Madame le Maire précise que ce projet est innovant car il n'existe aucun commerce de ce type en Ile-de-France. L'ouverture de ce commerce permettra d'apporter une nouvelle offre qualitative, non seulement pour les habitants du quartier mais aussi pour tous les Gratiennois.

Construction d'une crèche en remplacement de la crèche Sylvette Giraudon :

- Construction d'une structure d'accueil de 40 berceaux.
- Valorisation d'une trame douce entre la rue d'Argenteuil et la rue J.J. Rousseau.
- Démarche développement durable dans le projet de construction puisque le bâtiment répondra à des hauts objectifs énergétiques (label Bâtiment Basse consommation (B.B.C)).
- Le projet définitif est arrêté et le maître d'œuvre a été choisi. Les travaux doivent débuter mi novembre 2010 pour s'achever fin 2011.

Réalisation de la Z.A.C cœur de ville 2 :

- Après un bref rappel du projet qui comprend la réalisation de 1120 m² environ de commerces et activités et la construction de 68 logements dont 63 sont actuellement vendus. Madame le Maire souhaite que des précisions soient apportées aux habitants sur l'organisation du chantier.
- Monsieur BENALDJIA présente le plan de circulation. Il explique que pour entrer sur le chantier les camions couperont la rue Berthie Albrecht en traversant le terre plein central (axe résidence des Cygnes - chantier) en amont du rond-point de la rue Parmentier. Les camions quitteront le chantier en direction du rond-point de l'Insurrection.
- Il précise que l'organisation sera planifiée de manière à ce que seul, un camion soit présent sur le chantier. Un camion attendra sur les places de stationnement existantes du côté de la résidence des Cygnes. Les autres véhicules seront stationnés sur l'aire de dégagement de la rue du Picolo. La rotation des véhicules sera placée sous la responsabilité du chef de chantier. La sécurisation et le renvoi sur la rue Berthie Albrecht seront gérés par un agent du chantier avec une signalisation spécifique.

Structure d'accueil pour les personnes âgées dépendantes:

- Construction d'un E.H.P.A.D (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) d'une superficie de 4 255m². Capacité d'accueil : environ 80 personnes, avec unité spécialisée pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Madame le Maire précise que le permis de construire a été signé et qu'il est affiché aux Services Techniques.

Aménagement du terrain à l'angle du Boulevard Pasteur et de la rue d'Argenteuil :

La construction d'une « Ecole supérieure des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et des services associés » doit être achevée pour la rentrée scolaire du mois de septembre 2012. Madame le Maire annonce que la C.C.I a lancé le jury concours au mois de septembre 2009 et que quatre équipes ont été retenues. Le rendu des architectes est arrêté au début de l'année. Le choix définitif sera effectué au mois de mars 2010.

La parole est ensuite passée à Monsieur Grégory MASCARAU, chargé de la mise en place de l'Agenda 21. Il présente les grandes étapes de son élaboration sur la commune ainsi que les actions menées au titre du développement durable.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21

Actions internes aux services municipaux menées au titre du développement durable.

- Lancement de l'étude de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (Bilan Carbone) sur le patrimoine de la commune et sur les services municipaux.
- Mise en place de la **collecte sélective des papiers** dans les écoles élémentaires et maternelles de Saint Gratien.
- Systématisation du recyclage de déchets produits par les services municipaux : piles et petits accumulateurs, cartouches d'encre, ordinateur, téléphone portable, etc.

Actions menées envers la population au titre du développement durable.

- **Mise en place d'une télégestion de l'éclairage public.**

Fin 2009, Saint Gratien sera la ville française la plus équipée en système de télégestion au point lumineux (3200 candélabres) ce qui engendrera un gain d'exploitation de 12,5 %, un gain de consommation électrique de 20 %/an et un gain de CO₂ de 20%/an.

- **Amélioration de notre patrimoine.**

Construction ou réhabilitation de certains bâtiments dans un objectif d'amélioration des performances énergétiques et environnementales (réhabilitation du groupe scolaire R. Logeais et crèche de la rue d'Argenteuil).

- **Mise en place de nouveaux points de collecte des déchets.**

- Piles et petits accumulateurs: Mairie, Centre culturel du forum, Services Techniques.
- Textiles usagés : borne « LE RELAIS » rue Hector Berlioz.
- Mise en place de points de collecte pour le ramassage des sapins.

▪ **Elaboration d'un questionnaire avec le comité de concertation.**

Lancé fin janvier 2010, il permettra de construire les axes de réflexion et d'action de l'Agenda 21 avec la population proposés au débat public durant la prochaine semaine du développement durable (avril 2010).

Les cinq axes du questionnaire sont présentés :

- Lutte contre les gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles.
- Epanouissement de chacun dans un cadre de vie satisfaisant.
- Cohésion sociale entre les territoires et les générations.
- Dynamique de développement selon les modes de production et de consommation responsables.

Madame Le Maire précise qu'une commission solidarité et handicap, en lien avec l'intergénérationnel, a été mise en place au sein de la municipalité. Les premiers résultats de cette commission seront communiqués lors de l'Assemblée consultative du mois de juin.

▪ **Actions de sensibilisation.**

- Dans le magazine de Saint Gratien et prochainement sur le site Internet.
- Journée Mondiale de l'Environnement – 5 juin 2009.
- Durant tout l'été avec les centres de loisirs.

Madame le Maire répond ensuite aux questions des habitants.

Q1/ Des riverains de l'Allée Maurice Ravel demandent la mise à disposition d'un boîtier de commande à distance afin de pouvoir débloquent la barrière pour l'intervention de véhicules de secours.

L'accès à l'allée Maurice Ravel comme à l'allée Pierre de Coubertin a été réglé avec les services de premiers secours (pompiers et S.M.U.R) dans le cadre du plan de sécurité mis en place dans la ville. Lorsqu'une ambulance est envoyée par les pompiers, cette dernière peut accéder à l'allée. Il n'y a donc pas lieu de distribuer des boîtiers.

Q2/ Des fuites récurrentes sont signalées sous l'Allée Maurice Ravel.

La ville s'est toujours proposée pour accompagner la copropriété dans le cadre de travaux de rénovation de l'étanchéité mais la ville ne se substituera pas à la copropriété pour la réalisation de ces derniers. L'étanchéité appartient à celui qu'elle protège.

Q3/ Le manque d'éclairage des passages piétons rue Berthie Albrecht est signalé.

L'ensemble des moyens visant à sécuriser les traversées piétonnes a été mis en place (éclairage ou plateaux ralentisseurs). Le dispositif est satisfaisant.

Q4/ Des riverains de l'allée des commerces signalent qu'ils rencontrent la même problématique qu'allée Maurice Ravel, à savoir la condamnation de l'allée par une barrière qui empêche le passage des ambulances.

La barrière a été posée à la demande des riverains de l'allée pour éviter la circulation intempestive des véhicules à toute heure et sécuriser les flux piétons (présence de l'aire de jeux). Le gardien possède les clés. Il est difficile de tout avoir et la mise en service de cette barrière peut effectivement avoir certaines contraintes qu'il faut accepter si les riverains veulent préserver leur tranquillité. Si les habitants le souhaitent, la barrière peut être déposée. Il faut savoir qu'en cas d'urgence les pompiers peuvent entrer.

Q5/ Lors des précipitations neigeuses, le déneigement n'est pas assuré par la ville dans l'allée des commerces.

En cas de neige, la ville intervient en priorité sur les axes principaux de circulation automobile et piétonnière, les écoles et les services. Le déneigement des trottoirs est à effectuer par les riverains. Il appartient donc à la copropriété de le faire effectuer par son gardien.

Q6/ L'allée des commerces est jugée à l'abandon par certains habitants.

Cette situation est de l'ordre du ressenti. Il est rappelé que la réfection et l'entretien de l'aire de jeux sont gérés par la ville et que l'ensemble de la chaussée et des trottoirs a été effectué. La gestion et l'entretien des espaces verts sont assurés au même titre que les autres espaces de la ville.

Q7/ Connait-on la date de fin des travaux rue de l'Avenir ?

La fin des travaux est programmée pour 2010, après l'achèvement des constructions au sein de la zone d'activité.

Q8/ Pourrait-on sécuriser la traversée de la rue d'Ermont pour les enfants scolarisés à l'école Grusse Dagneaux ? La circulation sur cet axe est dense le matin et les vitesses importantes. La réparation du miroir en place à la sortie de l'allée des Serres ainsi que l'indication de l'allée sur les plans de ville sont demandées.

La rue d'Ermont est une voie intercommunale. Des solutions seront apportées afin de sécuriser les traversées piétonnes dans le cadre de la réfection de cette voie en 2011. Le miroir sera remplacé. Quant à l'allée des Serres cette dernière figurera sur le prochain plan de ville.

Q09/ Place François Truffaut, des pierres se détachent des poteaux soutenant le péristyle, ne pourrait-on pas les repositionner ?

Les services techniques enregistrent la demande.

Q10/ Des usagers attirent l'attention sur la dangerosité de la traversée piétonne au rond-point de l'Insurrection.

Cette question est récurrente lors des différentes Assemblées Consultatives de quartier. La ville a tout mis en œuvre pour protéger la circulation piétonne, même aux abords de cette voie qui appartient au Département. C'est un appel du civisme mais il est difficile de maîtriser le comportement individuel de chacun.

Q11/ Concernant les nuisances aériennes, la municipalité a-t-elle été informée de récentes modifications ? Il semblerait que les avions passent plus bas au dessus de la ville.

Aucune modification n'ayant été apportée aux procédures de décollage ou d'atterrissage, il est fort peu probable que les avions passent plus bas qu'avant.

Q12/ Des habitants de la résidence du clos Luçay s'interrogent sur des convocations reçues pour le tribunal administratif concernant les travaux de la Z.A.C 2.

Il est important que les habitants se rendent à ces rendez-vous, il s'agit de procédures de référé conservatoire. L'objectif est de réaliser un diagnostic du patrimoine des riverains avant travaux afin que ces derniers puissent avoir recours en cas de dégâts causés par les travaux mais aussi que le constructeur puisse se prémunir en cas de recours frauduleux.

Q13/ Quel sera l'impact de la taxe carbone sur le budget communal ?

Il faudra attendre le mois de juin pour connaître les éléments de réponse des services fiscaux.

Q14/ Pourrait-on avoir des précisions sur l'interview qu'aurait donné Madame le Maire concernant son refus d'implantation d'une mosquée à Saint Gratien ?

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une rumeur. Lors d'une émission de télévision concernant l'implantation d'une mosquée à Genevilliers, il a été rapporté que la ville de Saint Gratien s'opposait à l'ouverture d'une mosquée. Au vu de l'actualité, la presse a interrogé le Cabinet du Maire pour obtenir une interview. Madame le Maire a accepté de répondre aux questions de France 2 sans être filmée et a précisé que l'implantation d'une mosquée sur le territoire communal n'a jamais été demandée.

Q15/ L'installation d'une salle de prière dans le grand pavillon de la rue de l'Avenir est-elle toujours une rumeur ?

Oui. Les personnes qui ont acheté et fait construire la maison ont déposé un permis de construire qui a été examiné par les services techniques qui ont aussi suivi avec attention le déroulement du chantier.

Q16/ Quel est le devenir du pavillon préempté rue Jean-Jacques Rousseau?

Le pavillon a été préempté en 2005 mais le recours qui avait été déposé a été définitivement rejeté qu'au bout de deux ans et demi. Un projet est en cours avec la S.A.V.O pour la création de 4 logements répartis dans l'actuel pavillon et dans un nouveau bâtiment situé en fond de parcelle.

Q17/ La mise en service du câble est-elle programmée ?

Il n'y a pas de projet ni de calendrier pour la mise en service du câble. Les aménagements nécessaires sont réalisés à chaque rénovation de voirie pour l'implantation d'un futur prestataire.

Q18/ Demande de pose d'un panneau plus grand pour indiquer l'interdiction de la circulation aux camions rue de l'Avenir.

Les services techniques enregistrent la demande.

Q19/ Existe-t-il un règlement de fonctionnement concernant les ateliers locatifs? Des artisans travailleraient le dimanche.

Un règlement de fonctionnement a été mis en place par la C.C.I. Un rappel sera effectué auprès de la C.C.I. et du commercialisateur.

Toutes les questions ayant été posées, la réunion est levée.

Le Maire,
Conseiller régional d'Ile-de-France

Jacqueline EUSTACHE-BRINIO 